ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme social

Question écrite n° 93094

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur le tourisme associatif. Chaque année les centres d'accueil de jeunes, centres sportifs et villages de vacances accueillent près de 5 millions de Français, effectuant un chiffre d'affaires de 1,467 milliard d'euros et employant 12 070 équivalents temps pleins. Les professionnels de ce secteur inscrivent aujourd'hui le tourisme associatif dans le cadre du développement durable et d'une politique sociale et solidaire en matière de tourisme et de vacances pour tous. Au demeurant, ces efforts pourraient être compromis si un certain nombre de dispositions ne sont pas envisagées par les pouvoirs publics. La pérennisation et la consolidation du plan de rénovation du patrimoine du tourisme social pour la période 2007-2013, la possibilité pour les collectivités maîtres d'oeuvre sur les villages vacances de récupérer la TVA payée et une rationalisation efficace des dispositifs d'aides aux vacances pourraient notamment permettre de favoriser l'essor du tourisme associatif. Il lui demande quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement pour soutenir le tourisme associatif et permettre d'atteindre cet objectif et faire en sorte que chaque Français puisse partir en vacances.

Texte de la réponse

Pour donner suite aux recommandations des comités interministériels du tourisme des 9 septembre 2003 et 23 juillet 2004, le ministre délégué au tourisme souhaite optimiser le fonctionnement des dispositifs d'aide au départ en vacances, les rendre plus lisibles et efficaces. En effet, l'action « Accès aux vacances » est une de ses priorités. Pour lutter contre l'exclusion, le ministère délégué au tourisme a, en liaison avec les associations de tourisme, élaboré un guide méthodologique diffusé à plus de 5 000 exemplaires pour aider les travailleurs sociaux à intégrer des projets de vacances dans les programmes d'insertion. Concernant les personnes handicapées, le ministre délégué au tourisme entend développer le label « Tourisme et Handicap » qui vise à rendre accessibles les sites et les équipements touristiques. Le 1 500e site labellisé a été inauguré en mars dernier. Un guide technique a, par ailleurs, été élaboré par ODIT-France. Pour rompre l'isolement des personnes âgées, le ministre délégué au tourisme a créé un programme « Vacances des seniors et maintien de l'emploi » et en a confié la gestion à l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) avec la participation de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV). Ce dispositif s'appuie sur des tarifs préférentiels proposés, par des villages de vacances pour des séjours avec animation et sur un financement par l'ANCV dans la phase expérimentale de lancement, aux retraités de plus de soixante ans isolés, ne partant pas ou peu en vacances et à faibles revenus. En ce qui concerne l'accès aux vacances des jeunes, les axes d'action sont en particulier l'amélioration de l'accueil, le développement des produits touristiques spécifiques et une meilleure diffusion de l'information. La parution d'un guide à l'usage des professionnels du tourisme et des collectivités territoriales interviendra dans le courant de l'année. S'agissant des jeunes très défavorisés, la Bourse Solidarité Vacances (BSV) permet chaque année à plusieurs milliers de mineurs et de jeunes majeurs de partir en vacances, soit en famille, soit en centres de vacances, soit en « mini-groupes ». Les partenariats mis en oeuvre avec les associations de tourisme visent à soutenir l'activité du secteur - en particulier l'accueil de clientèles aidées, l'application de tarifs adaptés, la mise en place d'animations favorisant la pratique de loisirs partagés

entre les parents et les enfants - et à favoriser sa professionnalisation dans l'accueil des publics cibles tels que les touristes handicapés. Enfin, l'agrément du tourisme social, réformé récemment et dont la mise en oeuvre effective est en cours, va permettre d'évaluer précisément les activités des associations et leur adéquation avec les objectifs des politiques sociales du tourisme.

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 93094
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : tourisme
Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4377
Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7652